

## AVIS DE VACANCE DE POSTES

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

### **Avis de vacance de postes de secrétaire médical devant être pourvus au choix**

NOR : ETSH1140040V

Deux postes de secrétaire médical à pourvoir au choix, conformément aux dispositions de l'article 20 (3<sup>e</sup>) du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié, sont vacants au centre départemental enfants et familles de la Seine-Saint-Denis.

Peuvent faire acte de candidature les adjoints administratifs hospitaliers et les permanenciers auxiliaires de régulation médicale des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière. Ces agents doivent justifier de neuf années de services publics.

Les demandes doivent être adressées, par écrit (le cachet de la poste faisant foi), à M. Patrick Dauch, directeur du CDEF, 1 à 3, promenade Jean-Rostand, 93000 Bobigny, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.